

Une arrestation en France après l'annulation d'un contrat de ventes d'armes avec le Congo

Interpellé à Tignes (Savoie), M. Thierry Miallier, soupçonné d'avoir été un intermédiaire dans un contrat suspect de vente de missiles sol-air Mistral à la République populaire du Congo (*le Monde* du 10 mars), a été placé sous mandat de dépôt provisoire, jeudi soir 9 mars, par M^{lle} Marie-Paule Moracchini, juge d'instruction au tribunal de Paris, sous les inculpations de faux, usage de faux et tentative d'escroquerie. Alerté par l'Elysée, le ministère français de la défense avait porté plainte. De son côté, le fabricant de ce système d'armes, le groupe Matra, estimant avoir été abusé, a également porté plainte.

Les autorités officielles de la République populaire du Congo et les services du ministère français de la défense ont mené une enquête au terme de laquelle il apparaît que la présidence de l'Etat congolais n'avait jamais demandé à acheter des missiles Mistral et que, dans ces

conditions, les documents éventuels présentés en son nom, pour authentifier le contrat, étaient des faux.

De leur côté, les services de renseignement français sont parvenus à la conviction que la livraison de ces matériels, comparables au Stinger américain utilisé avec succès par les Afghans contre les avions ou les hélicoptères soviétiques, intéressait en réalité un pays tiers inscrit sur la liste des Etats placés sous embargo.

Dans cette affaire, Matra reconnaît avoir utilisé les services d'un intercesseur, M. Maillier, interpellé par la police dans la station savoyarde de Tignes où il faisait du ski. Mais, le constructeur du Mistral, qui n'a à ce jour livré aucun missile de ce modèle et qui fournira les premiers engins fabriqués à l'armée française dans le courant du second semestre de cette année, considère qu'il a été abusé lors des tractations.

Le Monde 11 Mars 1989